

---

# RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE AU 31 DECEMBRE 2021

---

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.533-22 du Code Monétaire Financier et des articles 319-21 à 319-25 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Mansartis Gestion (ci-après Mansartis) établit annuellement un rapport relatif à l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion financière. Ces rapports sont établis dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport indique :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles Mansartis a exercé les droits de vote.
- Les votes « contre » détaillés par type de résolutions.
- Les potentielles situations de conflit d'intérêts identifiées par Mansartis dans le cadre de l'exercice des droits de vote.

## 1. Les principes de la politique de vote

Conformément à sa politique d'exercice des droits de vote, Mansartis exerce les droits de vote qui sont attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion financière. En 2019, Mansartis a renforcé son rôle d'investisseur responsable par, notamment, la mise en place d'une politique de vote sur l'ensemble des titres quel que soit le nombre de lignes détenues et quelle que soit la zone géographique. En 2018, Mansartis ne votait pas pour les sociétés ayant leur siège social à l'étranger.

Mansartis a ainsi décidé de s'appuyer sur l'expertise et les services d'un proxy-voter en 2019 en nouant un partenariat avec le leader mondial en la matière : ISS – Institutional Shareholder Services. Mansartis s'appuie sur la politique formalisée par ISS intitulée « Sustainability Policy ».

Les lignes directrices de « Sustainability Policy » mettent l'accent sur la pérennité et la valorisation à long terme des entreprises grâce à la promotion des meilleures pratiques de gouvernance et la prise en compte des enjeux Environnementaux et Sociaux. La « Sustainability Policy » s'attache à promouvoir la publication et la transparence en termes de reporting des entreprises sur la façon dont elles gèrent les enjeux de développement durable auxquels elles peuvent être confrontées.

## 2. Périmètre d'exercice des droits de vote

Conformément à sa politique globale d'engagement Mansartis cherchera toujours à exercer ses droits de vote pour l'ensemble des titres détenus dans les OPC à l'exception des cas décrits ci-dessous.

Dans l'intérêt des porteurs, Mansartis se réserve la possibilité de ne pas exercer son droit de vote. Par exemple, afin de s'assurer de la maîtrise totale de la liquidité des OPC sous gestion, Mansartis ne votera a priori pas aux Assemblées Générales pour lesquelles des procédures de blocage de titres sont implémentées. Dans le cadre du marché Suisse où ces procédures sont fréquentes, le gérant décidera, de façon discrétionnaire, s'il souhaite exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC, mais pour 80% maximum des droits. Par ailleurs, Mansartis s'abstiendra dans le cas où des procédures trop complexes de POA (Power of Attorney) seraient nécessaires pour exercer son droit de vote.

## 3. Modalités d'exercice des droits de vote

ISS apporte un soutien dans la procédure opérationnelle de vote en mettant à disposition sa plateforme de vote à laquelle chaque gérant a accès. La plateforme permet le suivi automatisé des Assemblées Générales pour lesquelles Mansartis est détentrice de Bulletin(s) de vote(s) et a l'intention d'exercer son droit de vote. Chaque gérant de fonds est responsable des décisions de vote des titres qu'il détient en portefeuille. Néanmoins, dans un souci d'efficacité, la procédure opérationnelle s'appuie sur la plateforme de service du proxy-voter : ISS pré-rempli l'ensemble des bulletins de vote pour lesquels Mansartis a l'intention d'exercer son/ses vote(s) en s'appuyant sur la politique de vote spécifique à laquelle Mansartis a souscrit. Le gérant peut à tout moment modifier les votes, une justification doit être matérialisée dans l'outil. Sauf avis contraire du gérant, les recommandations d'ISS s'appliquent.

Dans la majorité des cas, les votes sont ainsi effectués à distance via la plateforme d'ISS en application de la politique de vote retenue.

## 4. Bilan 2021

### a. Nombre de sociétés pour lesquelles Mansartis a exercé ses droits de vote

Mansartis a alors voté pour 173 sur 181 sociétés détenus dans les OPC. Cette différence est due à la définition du périmètre d'exercice des droits de vote de Mansartis (définie ci-dessus). Mansartis n'a donc pas exercé son droit de vote pour les sociétés des pays européens suivants : Danemark, Suisse, Suède, Norvège.

Le ratio de participation en 2021 est ainsi de 100% selon le périmètre d'exercice des droits de vote défini par la politique de vote.

Répartition géographique des Assemblées Générales :

Pays	Périmètre initial d'assemblées générales	Nombre d'assemblées générales votées	Taux de participation
Bermuda	1	1	100%
Cayman Islands	12	12	100%
China	15	15	100%
Denmark	1	0	0%
France	20	20	100%
Germany	3	3	100%
Hong Kong	4	4	100%
India	2	2	100%
Indonesia	2	2	100%
Ireland	2	2	100%
Italy	1	1	100%
Japan	38	38	100%
Jersey	1	1	100%
Luxembourg	1	1	100%
Netherlands	3	3	100%
Norway	1	0	0%
South Korea	4	4	100%
Spain	2	2	100%
Sweden	2	0	0%
Switzerland	4	0	0%
Taiwan	5	5	100%
USA	55	55	100%
United Kingdom	2	2	100%

Sur les 173 assemblées générales analysées en 2021, 79 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif représentant un total de résolutions de 220 sur un total de 2299 résolutions soumises à un vote. La société de gestion a voté en faveur de 2092 des résolutions. Ainsi, le nombre total de vote « pour » a représenté 91% des votes et le nombre de vote « contre » 9%.

Répartition des votes par type de réponses

Nombre de résolutions votées	Nombre de votes "Pour"	Nombre de votes "Contre"	Abstention
2299	2092	220	0

b. Répartition des votes négatifs

Détail des votes négatifs - Répartition par catégorie de résolutions

Type de résolutions	Nombre de résolutions	Pourcentage
Nomination et rémunération des membres du Conseil d'administration	108	49,1%
Rémunération des dirigeants et des salariés	50	22,7%
Autorisation de modification du capital de la société	38	17,3%
Autre	11	5,0%
Opérations Financières/Fusions	7	3,2%
Environnement/Social	3	1,4%
Mesures anti-OPA	1	0,5%

c. Résolutions déposées par les actionnaires

En 2021, 407 résolutions ont été déposées par les actionnaires. Dans 78,9% des cas, Mansartis a voté contre la recommandation du management, soit 321 fois.

Nombre de résolutions actionnaires	Nombre de votes contre la recommandation du management	Pourcentage
407	321	78,9%

Détail des votes contre la recommandation du management - Répartition par catégorie de résolutions

Types de résolutions	Nombre de résolutions	Pourcentage
Divers	131	40.8%
Nomination et rémunération des membres du Conseil d'administration	93	29.0%
Environnement/Social	74	23.1%
Rémunération des dirigeants et des salariés	13	4.0%
Autorisation de modification du capital de la société	103	3.1%

d. Exemple de votes contre la recommandation du management dans les domaines ESG

**Environnement :**

Société : Amazon.com, Inc.

Promoteur : Actionnaires

Résolution proposée : Publication d'un rapport sur les impacts environnementaux des emballages en plastique.

Recommandation de vote par le management : CONTRE

Vote de Mansartis: Mansartis a voté POUR cette proposition car les actionnaires bénéficieraient d'informations supplémentaires sur la manière dont l'entreprise gère les risques liés à la création de déchets plastiques.

Société : Booking Holdings Inc.

Promoteur : Actionnaires

Résolution proposée : Publication d'un rapport annuel sur la transition climatique.

Recommandation de vote par le management : CONTRE

Vote de Mansartis : Mansartis a voté POUR cette proposition car des informations supplémentaires sur le plan de transition climatique de l'entreprise permettraient aux actionnaires de mieux évaluer les pratiques de gestion des risques liés aux changements climatiques de l'entreprise.

**Social/Droit de l'Homme :**

Société : Microsoft Corp

Promoteur : Actionnaires

Résolution proposée : Publication d'un rapport sur l'efficacité des politiques sur le harcèlement sexuel au travail.

Recommandation de vote par le management : CONTRE

Vote de Mansartis : Mansartis a voté POUR cette résolution car l'entreprise fait face à des controverses potentielles liées au harcèlement sexuel au travail et à la discrimination sexuelle. Des informations supplémentaires sur les politiques de l'entreprise en matière de harcèlement sexuel et sur la mise en œuvre de ces politiques aideraient les actionnaires à mieux évaluer la manière dont l'entreprise gère ces risques.

Société : Tesla Inc.

Promoteur : Actionnaires

Résolution proposée : Publication d'un rapport additionnel sur les Droits de l'Homme

Recommandation de vote par le management : CONTRE

Vote de Mansartis : Mansartis a voté POUR cette résolution car des informations supplémentaires concernant les processus que l'entreprise utilise pour identifier et évaluer les impacts sur les Droits de l'Homme dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement permettraient aux actionnaires de mieux évaluer la façon dont l'entreprise gère les risques liés aux Droits de l'Homme.

**Gouvernance**

Société : LVMH

Promoteur : Management

Résolution proposée : Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général et du Vice-Président.

Recommandation de vote par le management : POUR

Vote de Mansartis : Mansartis a voté CONTRE ces politiques de rémunération car :

- La société ne divulgue pas les objectifs de la prime annuelle ;
- Les critères d'attributions de titres dans le cadre du régime d'intéressement à long terme ne sont pas divulgués (barèmes d'acquisition et période de performance) ;

- L'acquisition post-mandat de titres dans le cadre du régime d'intéressement à long terme n'est pas explicitement exclus ;
- Le plafond de la rémunération exceptionnelle n'est pas communiqué.

Société : Samsung Electronics Co., Ltd.

Promoteur : Management

Résolution proposée : reconduction des administrateurs Byung-gook Park, Jeong Kim et Sun-uk Kim.

Recommandation de vote par le management : POUR

Vote de Mansartis : Mansartis a voté CONTRE la reconduction des administrateurs sortants Byung-gook Park, Jeong Kim et Sun-uk Kim car ils ont collectivement omis de démettre les administrateurs condamnés au pénal du conseil d'administration. L'inaction est révélatrice d'une défaillance matérielle de la gouvernance et de la surveillance de l'entreprise.

## **5. Conflit d'intérêts**

Mansartis a établi une politique de gestion des conflits d'intérêts permettant la détection et la prévention de toute situation potentielle de conflit d'intérêts ainsi qu'un dispositif de résolutions de ceux -ci. Cette politique est consultable sur le site internet de Mansartis.

Mansartis n'a pas relevé de conflit d'intérêts pour l'exercice des droits de vote attaché aux titres détenus par les OPC Mansartis.

## **6. Liste des résolutions des sociétés en portefeuille**

La liste des résolutions est disponible sur simple demande auprès de Mansartis Gestion.